



La stratégie d'investissement dans les lycées porte sur les années 2025-2030. Elle part du constat du retard de déclinaison de la stratégie précédente, et acte une stagnation prévue des effectifs de lycéens.

La CGT a voté l'avis du CESER

Dans son intervention, elle est notamment revenue sur la nécessité d'associer les personnels à la mise en œuvre de la stratégie

LA STRATÉGIE RÉGIONALE

Le document de la Région comporte deux parties : le bilan de la stratégie 2018-2024 et la stratégie 2025-2030.

Le niveau de dépenses de la SIL 2018-2024 s'établit autour de 550 millions d'euros de dépenses au lieu des 780 millions d'euros de dépenses prévues. La part des investissements non réalisée sur la période 2018-2024 se reporte sur la période à venir.

Pour 2025-2030, la Région constate un ralentissement de la croissance des effectifs, concentrée sur les grandes agglomérations.

3 objectifs prioritaires sont fixés par la Région :

- transition écologique et énergétique des bâtiments (360M€)
- entretien responsable du patrimoine scolaire (140M€)
- modernisation des lycées publics de la Région (350M€)

La stratégie se centre sur les objectifs de transition énergétiques pour les lycées actuels et futurs.

[LA CONTRIBUTION DU CESER \(en ligne sur le site du CESER\)](#)

En matière de transition énergétique, tout en comprenant la volonté de réduire les consommations d'énergie, le CESER souligne la nécessité du bien-être des occupants des établissements.

Le CESER salue l'ampleur des investissements en faveur des lycées publics. Il est **comparable, au vu de l'inflation, avec le volume des investissements de la stratégie précédente.**

Il note que **cette SIL ne prévoit pas, à ce jour, de construction de nouveau lycée** (en-dehors des deux lycées sud Loire programmés lors de la

précédente SIL et qui seront livrés sur la période), ce qui paraît cohérent avec les prévisions démographiques présentées.

Le CESER regrette que **le texte ne mentionne pas la dimension humaine** (pédagogie, vie lycéenne...) liée au patrimoine immobilier. Celui-ci influe en effet très directement sur le bien-être quotidien des lycéens et des personnels, usagers des établissements, et donc sur la réussite des jeunes et sur le climat scolaire.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

Merci à Christelle, à Laure et à l'ensemble de la C5 et la C3 pour cet avis.

Nous sommes face à un **retard dans la déclinaison de la stratégie 2018 2024**, avec près d'un tiers des investissements prévus qui n'ont pas été réalisés. Nous restons interrogatifs sur l'effet Covid qui serait seul responsable de ce retard. Quoiqu'il en soit, le retard de la stratégie doit être rattrapé. Nous rappelons juste un cas urgent, au **lycée Jacques Cassard** une partie des bâtiments a dû être évacuée, dont des salles d'enseignement ainsi que tout l'internat, qui a dû s'expatrier dans 2 autres établissements de l'agglomération nantaise générant beaucoup de déplacements fatigants pour les élèves et coûteux pour l'établissement.

La CGT partage les remarques du CESER et notamment la **nécessité de réaliser les investissements avec les acteurs éducatifs**, en particulier les représentants des lycéens, des parents et des personnels. C'est-à-dire ceux qui vivent dans les lycées au quotidien. La stratégie est en effet très technique et basée sur la nécessité de réduire les conséquences climatiques des consommations énergétiques, toutefois un regard des usagers est indispensable pour garantir un réponse à leurs besoins au quotidien.

L'attention aux usagers, élèves comme professionnels, vaut pour les constructions comme pour la rénovation. Actuellement, il y a encore des lycées sans salle de pause ni vestiaires dignes de ce nom pour les personnels.

Citons aussi la nécessité de prévoir des toilettes non genrées, adaptées à tous les genres et toutes les orientations des élèves.

L'association des personnels à la mise en œuvre de la stratégie doit se faire à l'étape de la réalisation de la stratégie, mais aussi de réalisation des travaux.

Nous appuyons la volonté de **viser la sobriété énergétique**, mais nous rappelons que par définition, les lycéens sont la plupart du temps assis et doivent donc bénéficier d'une température suffisante pour travailler correctement. La règle des 19° doit donc être vue comme un minimum pour garantir des conditions d'apprentissage satisfaisantes. La maîtrise de l'usage nécessitera des agents formés et suffisamment nombreux dans les établissements.

Nous soulignons également la nécessité de prévoir le **confort d'été**, dans un contexte de multiplication à venir vagues de chaleur de juin à septembre voire

octobre.

La végétalisation des lycées est une décision positive qui contribue à lutter contre les îlots de chaleur, nous soulignons cependant que la suppression des postes des agents chargés des espaces verts conduit à confier leur entretien au secteur privé, avec une hausse des coûts de fonctionnement.

Si la démographie lycéenne semble stagner, la tendance n'est pas uniforme sur la région et l'évolution des besoins en agrandissement ou en création d'établissements devra être prise en compte à la maille des territoires.

L'implantation des lycées doit viser la sobriété écologique et limiter les impacts sur l'environnement. Nous relayons à ce sujet les inquiétudes de nombreux Vertaviens sur le choix de l'implantation du futur **lycée de Vertou**, dans la vallée de la Sèvre, au détriment d'un site déjà artificialisé.

Enfin, au-delà de l'investissement, nous rappelons la nécessité d'**assurer le fonctionnement**. Cela se fait avec un nombre d'enseignants et d'enseignantes suffisantes, ce qui n'est pas à la main de la Région, mais aussi de personnels non enseignants.

Cela se fait aussi par l'action de la Région auprès des lycées, et nous rappelons notre regret de la forte réduction des crédits éducatifs d'autonomie des lycées et des projets éducatifs, comme la suppression du pass culture sport.

Nous voterons l'avis du CESER.

VOTES : l'avis a été adopté par 83 voix pour et 7 abstentions.

FO s'est en effet abstenue, considérant que le CESER n'avait pas à demander à participer à l'élaboration de la stratégie régionale sur les lycées.

Courriel : comite-regional@cgt-paysdelaloire.org / tel 02.41.20.03.21